

13 OCTOBRE 1307

Postée par [osmthfrance](#) 04/05/2007 - 06:41:00

13 octobre 1307

Arrestation des templiers

Philippe le Bel fait arrêter les Templiers et confisque leurs biens. L'ordre des Chevaliers du Temple, le premier Ordre militaire d'Occident fondé en 1119, est devenu aux yeux du roi de France trop riche et trop puissant alors qu'il a fait à l'origine vœu de pauvreté.

Les raisons

L'une des premières raisons fut la perte de la ville de Saint-Jean-d'Acre, qui entraîna celle de la Terre sainte. En effet, le 28 mai 1291, les croisés perdirent Acre à l'issue d'un siège sanglant. Les chrétiens furent alors obligés de quitter la Terre Sainte et les Ordres religieux tels que les Templiers ainsi que les Hospitaliers n'échappèrent pas à cet exode. La maîtrise de l'ordre fut déplacée à Chypre. Or, une fois expulsé de Terre sainte, avec la quasi-impossibilité de la reconquérir, la question de l'utilité de l'ordre du Temple s'est posée car il avait été créé à l'origine pour défendre les pèlerins allant à Jérusalem sur le tombeau du Christ.

Une querelle opposait également le roi de France Philippe IV le Bel au Pape Boniface VIII, ce dernier ayant affirmé la supériorité du pouvoir pontifical sur le pouvoir temporel des rois. La réponse du roi de France arriva sous la forme d'une demande de concile aux fins de destituer le Pape, lequel excommunia en retour Philippe le Bel et toute sa famille. Boniface VIII mourut le 11 octobre 1303. Son successeur, Benoît XI, eut un pontificat très bref puisqu'il mourut à son tour le 7 juillet 1304. Clément V fut élu pour lui succéder le 5 juin 1305.

Or, à la suite de la chute d'Acre, les Templiers se retirèrent à Chypre puis revinrent en Occident occuper leurs Commanderies. Les Templiers possédaient des richesses immenses, augmentées par les biens issus du travail de leurs commanderies (bétail, agriculture) mais (surtout ?) ils possédaient une puissance militaire équivalente à quinze mille hommes dont mille cinq cents Chevaliers entraînés au combat, force entièrement dévouée au pape. Par conséquent, une telle force ne pouvait que se révéler gênante pour le pouvoir en place. Il est à ajouter que les légistes royaux, formés au droit romain, cherchaient à exalter la puissance de la souveraineté royale. Or, la présence du Temple en tant que juridiction pontificale limitait grandement le pouvoir du roi sur son propre territoire.

L'idée de détruire l'ordre du Temple était déjà présente dans l'esprit du roi Philippe IV le Bel, mais ce dernier manquait de preuves et d'aveux afin d'entamer une procédure. Ce fut chose faite grâce à un atout majeur trouvé par Guillaume de Nogaret en la personne d'un ancien Templier : Esquieu de Floyran. Celui-ci avoua en 1305 au roi de France les pratiques obscènes des rites d'entrée dans l'ordre et Philippe le Bel, personnage très pieux, fut choqué par de tels actes. Il écrivit donc au Pape pour lui faire part du contenu de ces aveux.

En même temps, Jacques de Molay, au courant de ces rumeurs, demanda une enquête pontificale au Pape. Ce dernier la lui accorda le 24 août 1307. Cependant, Philippe le Bel était pressé. Il n'attendit pas les résultats de l'enquête et dépêcha des messagers le 14 septembre 1307 à tous ses sénéchaux et baillis, leur donnant des directives afin de procéder à l'arrestation massive des Templiers en France au cours d'une même journée, le vendredi 13 octobre 1307. Le but de cette action menée sur une journée fut de profiter du fait que les Templiers étaient disséminés sur tout le territoire et ainsi d'éviter que ces derniers, alarmés par l'arrestation de certains de leurs frères, ne se regroupassent et ne devinssent alors difficiles à arrêter.

Au matin du 13 octobre 1307, Guillaume de Nogaret et des hommes d'armes pénétrèrent dans l'enceinte du Temple de Paris où résidait le Maître de l'Ordre Jacques de Molay. À la vue de l'ordonnance royale qui justifiait cette rafle, les Templiers se laissèrent emmener sans aucune résistance. À Paris, il fut fait 138 prisonniers, en plus du maître de l'ordre.

Un scénario identique se déroula au même moment dans toute la France. La plupart des Templiers présents dans les Commanderies furent arrêtés. Ils n'opposèrent aucune résistance. Quelques-uns réussirent à s'échapper avant ou pendant les arrestations. Les prisonniers ont été enfermés pour la plupart à Paris, Caen, Rouen et au château de Gisors. Tous leurs biens furent inventoriés et confiés à la garde du Trésor royal. Ceux qui, en 1306, avaient recueilli et sauvé Philippe IV le Bel pendant les émeutes de Paris se retrouvaient maintenant enfermés en attendant leur procès.



- TEMPLIERS : "Non Nobis Domine Non Nobis Sed Nomini Tuo Da Gloriam"
http://archives.osmthfrance.fr/2006/index.php?file=News&op=index_comment&news_id=140.